

1. LE DÉFI

Je vous préviens dès maintenant : si vous vous attaquez aux problèmes des autochtones handicapés, vous courez le risque de susciter des espoirs dans tous les coins du pays. Vous vous exposez aux frustrations et à la colère des bureaucrates et des politiciens à tous les niveaux, dans toutes sortes d'institutions. Vous entendrez une multitude d'excuses, d'alibis et d'avertissements proférés par les beaux parleurs qui vous en feront accroire.

La tâche qui vous attend n'est pas facile. Il n'y a pas de solution magique pour faire disparaître les problèmes.

Avez-vous le courage et la compassion de vos prédécesseurs en 1981?

Joanne Francis, National Aboriginal Network on Disability, *Procès-verbaux et témoignages* (ci-après appelés *Procès-verbaux*), fascicule 39, p. 32, 27 novembre 1990.

En novembre 1990, le Comité permanent a été mis au défi de régler les questions importantes pour les autochtones ayant des déficiences. En acceptant ce défi, le Comité s'est trouvé aux prises avec une tâche difficile pour ce qui est d'atteindre les normes établies en février 1981, au moment où le Comité spécial concernant les invalides et les handicapés a déposé son rapport intitulé *Obstacles*. Le rapport principal examinait les préoccupations des autochtones handicapés dans le cadre d'une étude globale sur les Canadiens ayant des déficiences, mais le Comité spécial s'est vite rendu compte du besoin d'une étude complète sur la situation de ce groupe